



NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

2021

Budget Principal et Budgets Annexes

LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE

EXERCICE 2021

Les comptes administratifs retracent le cycle annuel budgétaire.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants les comptes administratifs doivent être accompagnés d'une note explicative de synthèse permettant à tous les membres de l'assemblée de disposer d'éléments d'informations suffisants pour pouvoir se prononcer sur les comptes administratifs.

A cet effet, il est joint aux comptes administratifs 2021 la présente note détaillant les développements et explications nécessaires pour éclairer le Conseil Municipal, sur les dépenses et recettes de l'exercice écoulé.

De la comptabilité communale découle l'intervention de deux instances : le Maire (l'Ordonnateur) et le Trésorier (le Comptable). Chacun retrace les exécutions budgétaires de l'année dans sa propre comptabilité, en fin d'exercice le Maire établit les Comptes Administratifs et le Trésorier établit les Comptes de Gestion, les présentations diffèrent mais les résultats doivent être rigoureusement identiques.

Les résultats des Comptes de Gestion transmis par Monsieur le Trésorier via le portail de la gestion publique sont en parfaite concordance avec nos Comptes Administratifs,

Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer sur les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes.

La présentation des Comptes Administratifs doit principalement permettre :

- de rapprocher les prévisions des réalisations.
- d'analyser les principales masses budgétaires des deux sections.

A Mazamet, depuis 2004 la présentation des comptes administratifs constitue la 1^{ère} étape du Débat d'Orientation Budgétaire.

LE BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du BUDGET

Le compte administratif intègre les 5 955 mandats (moyenne de 540 factures par mois) et les 817 titres émis pendant l'année civile 2021 et la journée complémentaire (jusqu'à fin janvier 2022). Cela représente 1 626 imputations comptables différentes en dépense et 118 imputations seulement en recette.

Ces résultats prennent en compte les « restes à réaliser » en dépense et en recette d'investissement et le rattachement à l'exercice des charges de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	<i>Résultat 2020</i>	<i>Réalisés 2021</i>		<i>Résultat 2021</i>
Recettes	2 631 783,31 €	10 915 907,39 €		
Dépenses		9 466 603,08 €		
SOLDE D'EXECUTION	2 631 783,31 €	1 449 304,31 €		4 081 087,62 €

INVESTISSEMENT	<i>Résultat 2020</i>	<i>Réalisés 2021</i>	<i>Reports</i>	<i>Besoin de Financement 2021</i>
Recettes		3 462 609,52 €	622 434,76 €	
Dépenses	91 134,16 €	3 203 494,53 €	2 287 395,76 €	
SOLDE D'EXECUTION	- 91 134,16 €	259 114,99 €	- 1 664 961,00 €	- 1 496 980,17 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE 2021				2 584 107,45 €

Après affectation du besoin de financement :

Excédent cumulé au 31 décembre 2017 = 2 676 285,24 €
 Excédent cumulé au 31 décembre 2018 = 2 680 516,22 €
 Excédent cumulé au 31 décembre 2019 = 3 167 301,30 €
 Excédent cumulé au 31 décembre 2020 = 2 631 783,31 €

Excédent cumulé au 31 décembre 2021 = 2 584 107,45 €

Afin d'alléger la lecture du compte administratif, tous les chiffres sont arrondis à l'euro.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

LES CHARGES		2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
Charges à caractère général	Chapitre 011	2 285 736 €	2 395 671 €	2 532 538 €	2 548 480 €	15 942 €
Charges de personnel	Chapitre 012	5 517 001 €	5 368 175 €	5 276 060 €	5 455 684 €	179 625 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	208 €	0 €	151 €	0 €	-151 €
Charges de gestion courante	Chapitre 65	656 923 €	713 179 €	714 468 €	840 433 €	125 965 €
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		8 459 868 €	8 477 025 €	8 523 217 €	8 844 597 €	321 381 €
Charges financières	Chapitre 66	106 303 €	99 908 €	88 307 €	74 968 €	-13 340 €
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	4 453 €	1 761 €	1 102 €	847 €	-255 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 570 624 €	8 578 694 €	8 612 625 €	8 920 412 €	307 786 €

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 8 844 597€ soit + 321 381€ par rapport à 2020.

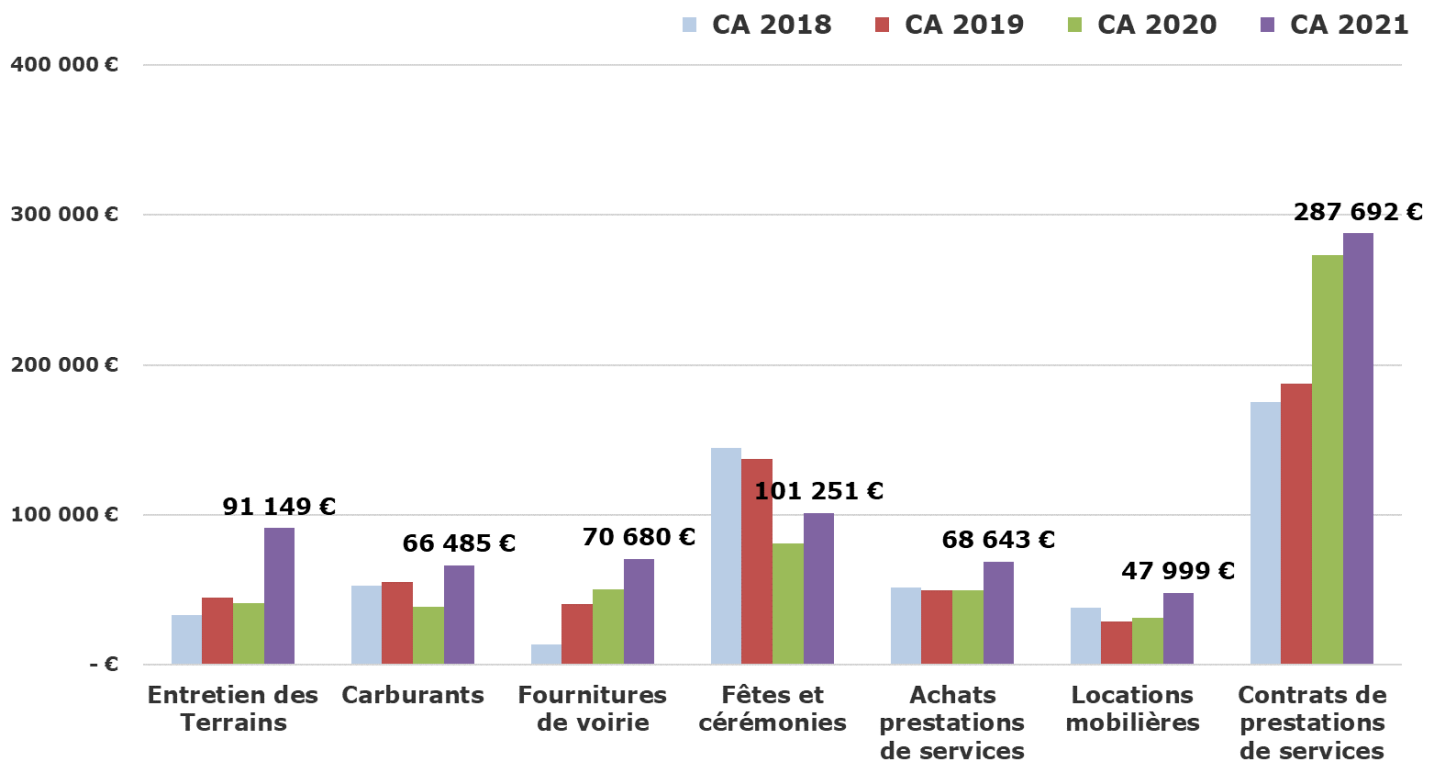
Les dépenses réelles de Fonctionnement :

2 548 480 € - Les **charges à caractère général** (chapitre 011) sont encore cette année en augmentation de + 15 942€ (+ 136 867€ en 2020 et + 109 935 € en 2019). Les principales variations constatées sont les suivantes :

- En évolution :

- Entretien des terrains : + 50 328 € (EGIS étude chaussées Arnette)
- Carburants des véhicules : + 28 060 €,
- Fournitures de voirie : + 20 217 €,
- Festivités : + 20 176 € (- 55 911€ en 2020),
- Achats de prestations de services (cantine) + 18 809 € (Recettes cantine + 14 298€),
- Location de matériels : + 16 893 €,
- Contrat de prestations : + 14 353 €.

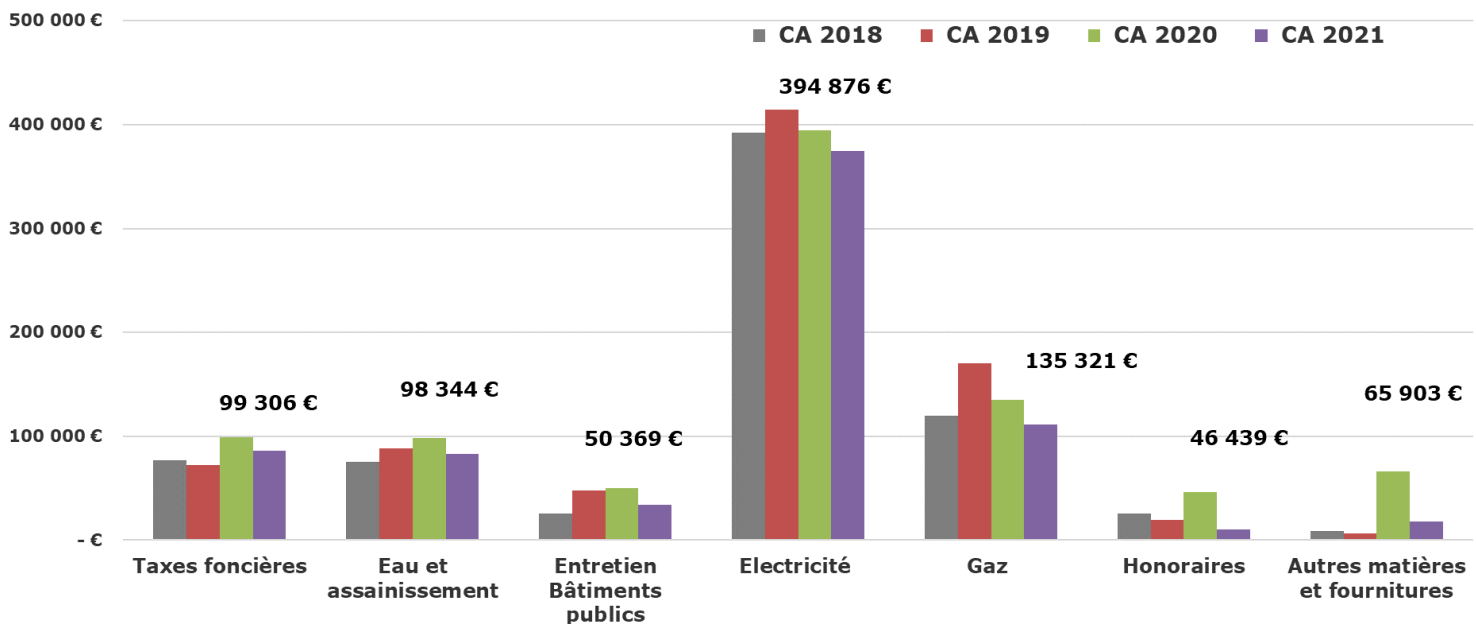
011 DEPENSES EN HAUSSE



- En diminution :

- Autres fournitures : - 48 272€ (2020 : achat stock masques COVID).
- Honoraires : - 46 503 €,
- Les factures d'énergies (gaz + électricité) : - 44 368,
- Les factures d'eau : - 15 228 €,
- Entretien bâtiments publics : - 13 291 €,
- Taxes foncières : - 13 291 €.

011 DEPENSES EN BAISSSE



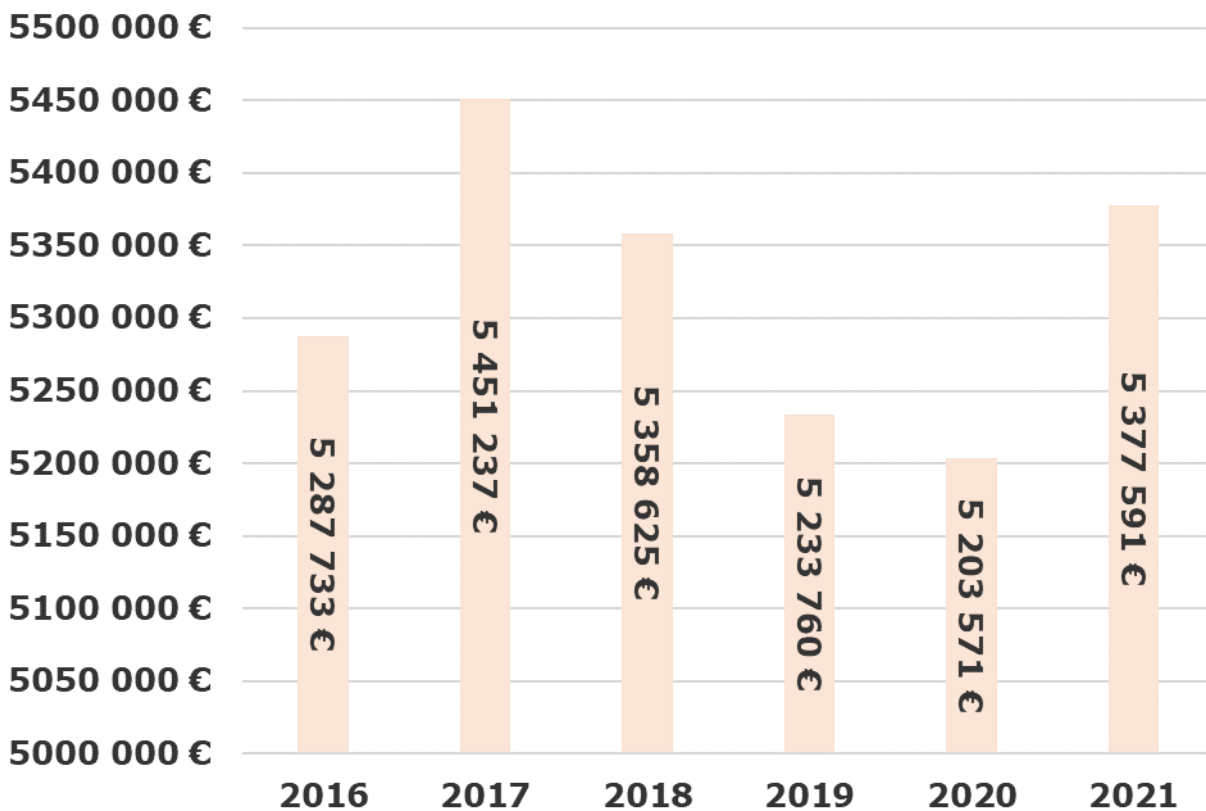
Ce chapitre représente 29% des dépenses réelles.

5 455 684 € Le chapitre 012 « Charges de personnel » augmente de 179 625€ (- 92 116 € en 2020). Ce chiffre tient compte :

- du Glissement Vieillesse Technicité, (coût des avancements et promotions des agents),
- de la poursuite de la réforme PPCR au 1er janvier 2021,
- de la hausse au 1er janvier 2021 du SMIC + 1%,
- de la hausse au 1er octobre 2021 du SMIC + 2,2%,
- de 3 départs en retraite étalés sur l'exercice 2021 dont un au 31 décembre,
- de 9 agents placés en disponibilité,
- d'une mutation (policier municipal),
- de la démission d'un agent placé en disponibilité,
- de 13 agents placés sur leur demande à temps partiel,
- du recrutement de nombreux agents contractuels.

Ce chapitre représente 61% des dépenses réelles.

Les charges nettes de personnel (chapitre 012 moins la recette du chapitre 013 « atténuations de charges ») s'élèvent à **5 377 591 €** soit **174 020 €** de plus par rapport à 2020 malgré la baisse du montant des heures supplémentaires rémunérées en 2021 (peu de manifestations à organiser).



Ces charges nettes de personnel représentent une dépense de 514 € par habitant, la moyenne constatée dans les communes de même strate en 2020 était de 657 € par habitant.

840 433 € Le chapitre 65 « Autres Charges de Gestion Courante » se décompose de la façon suivante :

- 58 % de subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé soit **489 560 €**,
- 12 % de subventions de fonctionnement aux organismes publics et de contributions obligatoires soit **102 610 €** (la subvention au CCAS **35 000 €**, les contributions obligatoires pour **48 697€**, la compensation du déficit du budget annexe du lotissement de Laprade pour **16 424€**, les créances admises en non-valeur **2 489 €**),
- 18 % des frais de cotisations et indemnités des élus **155 263 €**,
- 11% dédié à la gestion du Centre social de la Lauze (**93 000 €** versés à la MJC pour la gestion du centre social).

Ce chapitre représente 9% des dépenses réelles.

Spécificité exercice 2021 :

A l'initiative de certains médecins locaux, de la Maison de Santé, de l'ARS et de la Ville de MAZAMET, un centre de vaccination a été mis en place au Palais des Congrès Pierre BARAILLÉ.

Ouvert dès le 6 avril 2021, la Ville supporte depuis l'intégralité des charges de fonctionnement (hors rémunération des professionnels de santé et sapeurs-pompiers).

Par convention, proposée à la signature tardivement par l'ARS, (Conseil Municipal du 29 septembre 2021) la Ville demande le remboursement de ces frais à l'ARS.

Au 31 décembre 2021, l'ARS a remboursé à la Ville une somme de 97 146 € qui correspond à une partie des frais engagés (période du 6 avril au 1^{er} octobre 2021).

En contrepartie une somme de 74 545€ a été rattachée aux dépenses de l'exercice 2021 (article 6574, subventions) ; elle correspond à la rétribution des volontaires ayant participé au fonctionnement du centre de vaccination pour une période donnée (dont le personnel de la Maison de Santé). Cette somme sera intégralement reversée aux participants courant 2022 sous forme de subvention individuelle votée nominativement en Conseil Municipal.

847 € Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : Il s'agit de divers remboursements ou annulations de recettes concernant les exercices antérieurs (remboursements cantine, études, annulation avant refacturation suite erreur de tiers ...).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**LES RECETTES**

LES PRODUITS		2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
Atténuations de charges	Chapitre 013	158 376 €	134 415 €	72 489 €	78 094 €	5 605 €
Produit des services, du domaine	Chapitre 70	531 043 €	531 561 €	523 313 €	572 343 €	49 030 €
Impôts et taxes	Chapitre 73	7 067 173 €	7 132 266 €	6 981 774 €	7 337 660 €	355 886 €
Dotations et participations	Chapitre 74	2 727 160 €	2 722 441 €	2 742 648 €	2 707 568,35 €	-35 079 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	79 973 €	90 443 €	84 539 €	116 796 €	32 257 €
RECETTES DE GESTION DES SERVICES		10 563 725 €	10 611 126 €	10 404 763 €	10 812 461 €	407 698 €
Produits financiers	Chapitre 76	33 €	35 €	7 €	59 €	51 €
Produits des cessions	Article 775	98 650 €	12 800 €	355 332 €	20 000 €	-335 332 €
Produits exceptionnels	Chapitre 77	40 236 €	23 994 €	28 619 €	20 028 €	-8 591 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 702 644 €	10 647 955 €	10 788 721 €	10 852 547 €	63 826 €

Le total des recettes de gestion des services s'élève à 10 812 461 € soit + 407 698 € par rapport à 2020.

Les recettes réelles de Fonctionnement

78 094 € Le chapitre 013 « Atténuations de charges » retrace les remboursements par l'assurance des salaires d'agents en accident de travail, les remboursements par le Centre de gestion du salaire des agents en situation de décharge syndicale et la prise en charge d'une partie des salaires des agents recrutés en Parcours Emploi Compétence (PEC).

Le chapitre 013 représente 0,72% des recettes réelles.

572 343 € Le chapitre 70 « Produits des services » regroupe :

- Les ventes de concessions dans les cimetières, l'encaissement de redevances d'occupation du domaine public (GRDF, ENEDIS, la chaufferie bois SCUM et les opérateurs téléphoniques SFR, ORANGE et FREE) et les recettes de mise en fourrière,
- Les recettes des services (produits du Musée, inscription au Trail de la Passerelle), participation des familles aux 2 Centres Multi Accueil, à la restauration scolaire et le produit de la régie publicitaire,
- Les locations autres qu'immeubles : balayeuse louée à la Ville d'Aussillon,
- Les ventes de plaques de rue et de sacs poubelles,
- Le remboursement par la CACM de l'instruction des droits du sol pour 79 416 €,
- Le remboursement de frais (MJD, prestations de ménages par le personnel municipal, du reversement de la Taxe Foncière par les locataires de la Ville...).

Le chapitre 70 représente 5 % des recettes réelles.

7 337 660 € le chapitre 73 « Impôts et Taxes » après avoir diminué de 150 492 € en 2020, il augmente de 355 886 € cette année.

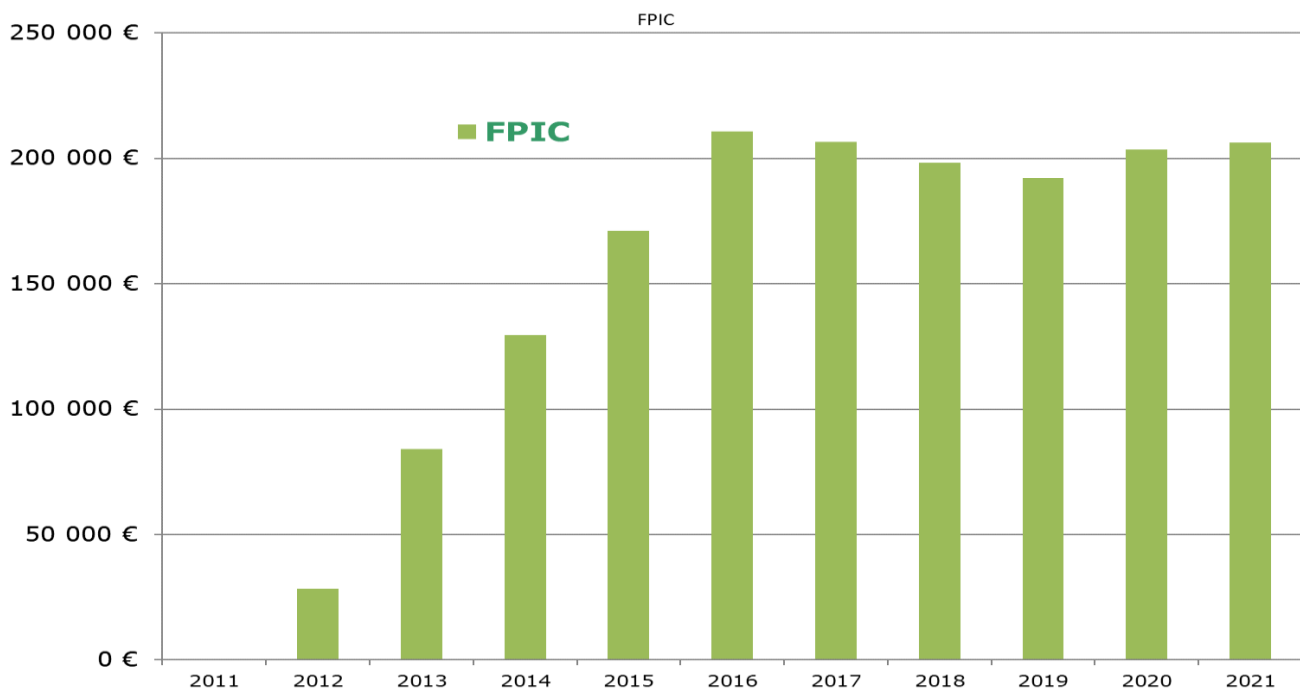
Les contributions directes (les impôts) 5 331 882 € (dont rôle supplémentaire.) représentent 72% des recettes du chapitre. Pour mémoire la revalorisation appliquée aux bases a été de + 0,2%.

Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération représentent 17% des recettes du chapitre avec un total perçu de 1 140 455 € (1 139 075 € en 2020 et 1 342 391 € en 2019)

Ces dotations sont composées :

- de l'Attribution de Compensation pour 1 054 427 €. Montant non indexé et invariable tant qu'il n'y a pas de nouveaux transferts,
- de la Dotation de Solidarité Communautaire DSC pour 42 944 € (41 022 € en 2020 et 244 914 € perçus en 2019),
- du reversement des frais pour l'entretien des zones industrielles et artisanales d'un montant de 43 084 €.

Le FPIC Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales a été encaissé à hauteur de 206 211€ (203 535 € en 2020).

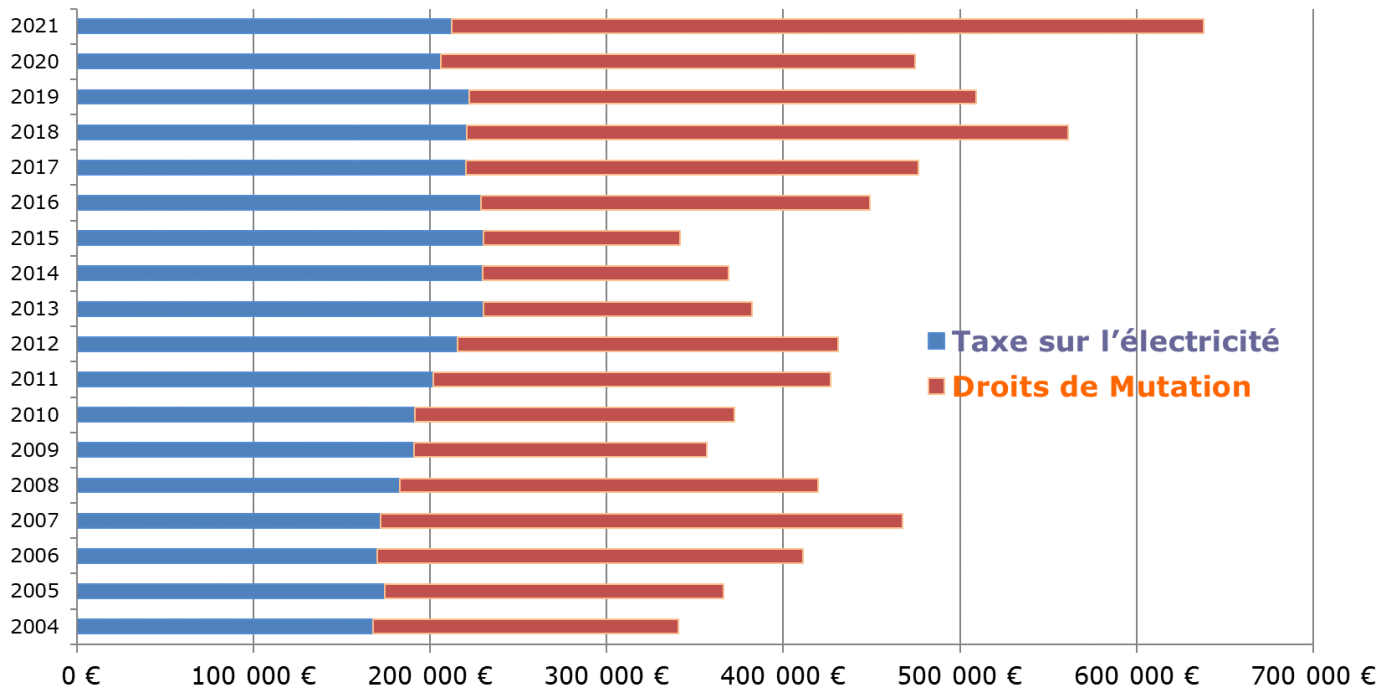


Le produit perçu de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (article 7351) d'un montant de 212 456 € (206 201 € en 2020).

Le produit de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutations 425 725 € (268 656 € en 2020).

**Evolution du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité
 et du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation :**

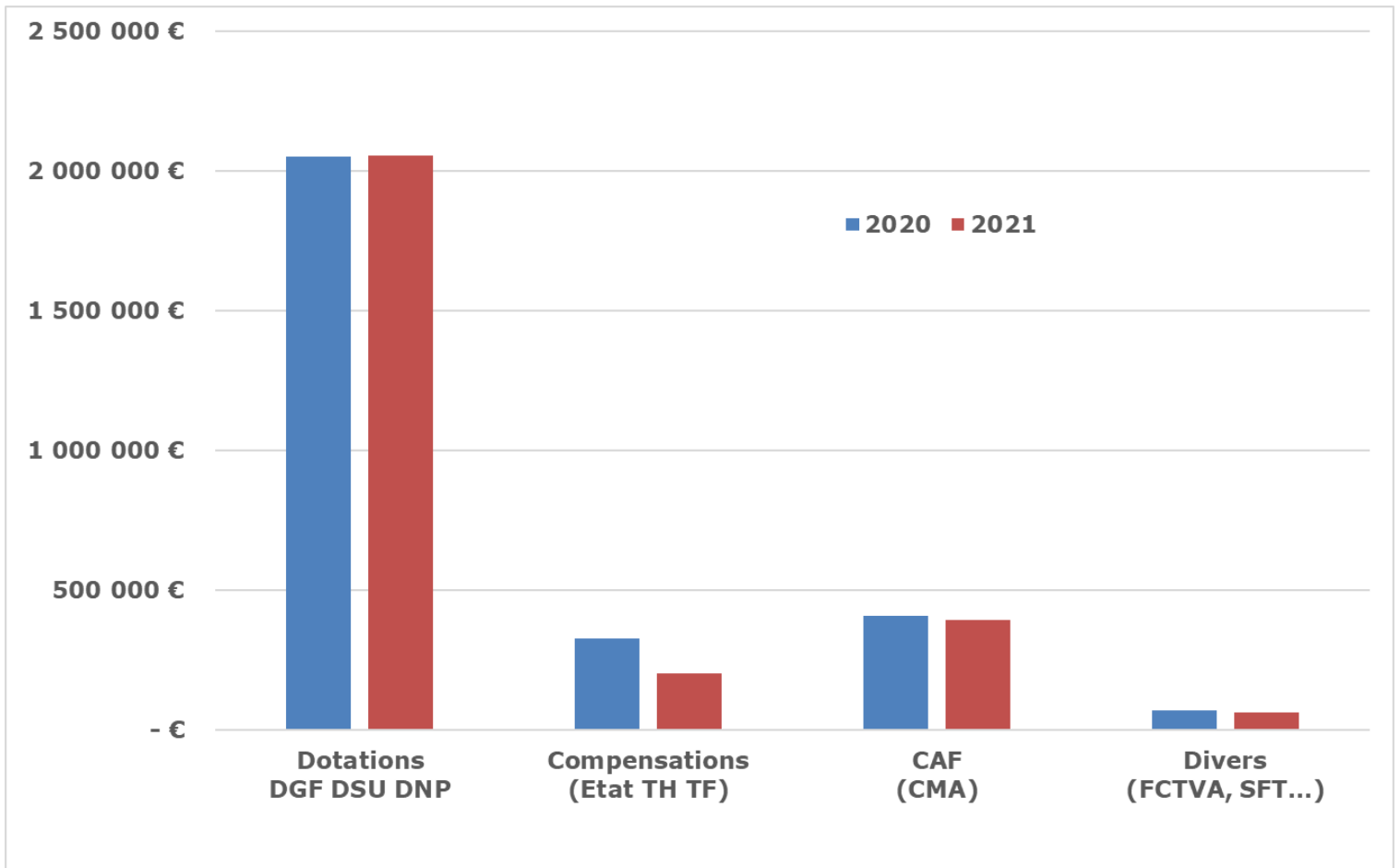
Droits de Mutation 2021 : RECORD BATTU 425 725 €



Le chapitre 73 représente 68 % des recettes réelles.

2 707 568 € Le chapitre 74 « Dotations et Participations » est principalement composé de :

- 76% de dotations de l'état soit 2 054 511 € : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 1 382 585 €, de la Dotation de Solidarité Urbaine DSU pour 427 310 € et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour 244 616 €,
- 7 % des compensations de l'Etat (200 143 €) au titre des Taxes Foncières,
- 15% de participations issues de la CAF (392 156 €) pour la gestion des Centres Multi-Accueil de la Lauze et de Jeanne MAZEL,
- 2% de participations diverses (60 758 €) notamment 13 032€ de FTCA, 20 146 € au titre du fonds de compensation du supplément familial et 7 096 € de remboursement frais d'élections (Régionales et Départementales).



Pour Mémoire montant de la DGF 2013 (hors DSU et DNP) avant la réforme était de 2 047 475 €

Le chapitre 74 représente 25 % des recettes réelles.

116 796 € (84 539 € en 2020) **Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** enregistre principalement les loyers facturés aux différents locataires des installations municipales qui représentent à eux seuls un total de 114 983 €.

Le chapitre 75 représente 1 % des recettes réelles.

59 € **Le chapitre 76 « Produits financiers »** correspond aux intérêts des parts sociales détenues par la Ville (en 2021 : + Intérêts générés suite blocage temporaire de la cession de « La Passerelle » pour 31€)

40 028 € **Le chapitre 77 « Produits exceptionnels »** enregistre :

Les produits des cessions pour un total de 20 000 €.

Reprise 2 Photocopieurs	3 500,00 €
Cession LA PASSERELLE fonds de commerce	16 500,00 €

Les montants des mandats annulés des exercices antérieurs pour 5 556 € (remboursement de factures d'électricité et de cotisation d'assurances).

Les remboursements de sinistres, litiges ou dégradations par les assurances de la Ville pour un montant de 14 472 € (23 861€ en 2020).

Le chapitre 77 représente 0,4 % des recettes réelles.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT**LES DEPENSES**

<u>DEPENSES</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Dépenses réelles	2 987 174 €	3 727 706 €	3 912 325 €	3 140 134 €
Subv. d'équipement versées	49 801 €	88 742 €	47 910 €	36 152 €
Travaux et acquisitions	2 533 596 €	3 197 366 €	3 385 270 €	2 651 689 €
Remboursement Caution et Capital de Dette	375 587 €	393 443 €	439 102 €	395 396 €
Remb. trop perçu				
Créance autres Ets (EPF)	21 810 €	24 544 €	23 982 €	23 999 €
Opérations sous mandat (Aires couvertes)	6 380 €	23 610 €	16 060 €	2 717 €
Autres fonds (Remb TVA SIVAT)				30 182 €

Le total des dépenses réelles d'équipement s'élève à 3 140 134 € dont 2 651 689€ de travaux et acquisitions.

Les dépenses RÉELLES d'investissement :

Les « dépenses d'équipement » pour un montant global de 2 687 841 € :

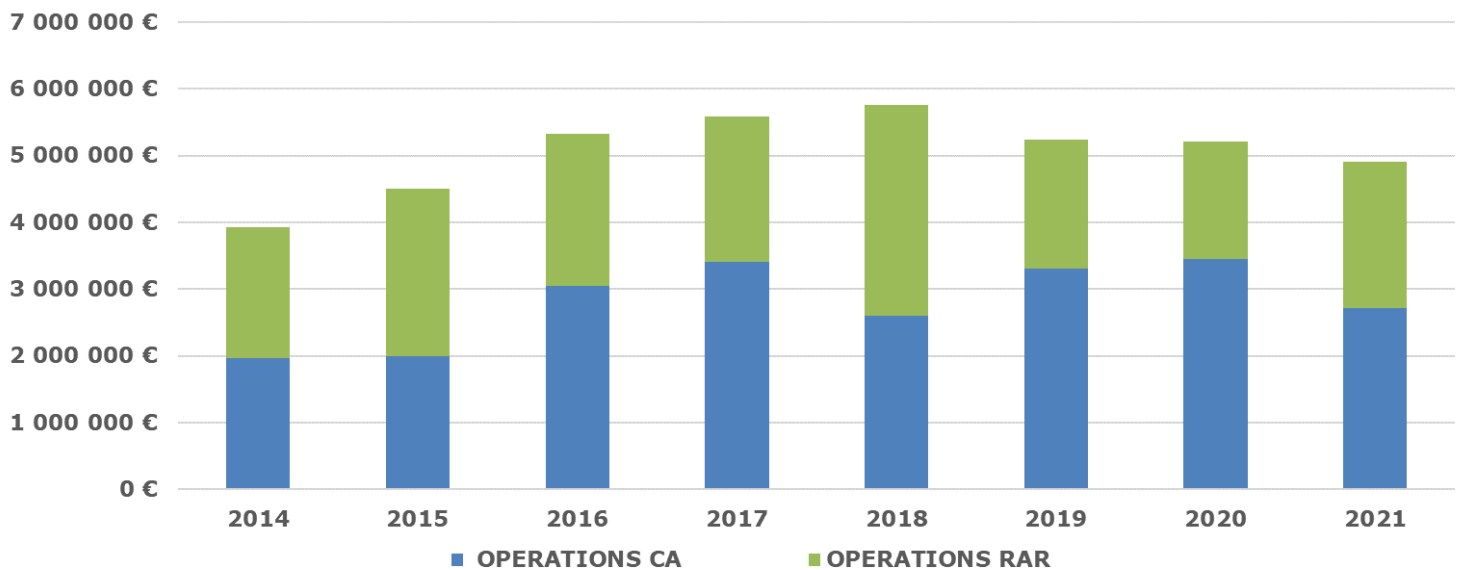
36 152 € de subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé :

- 24 subventions façades pour un montant de 31 529 €,
- 4 subventions pour l'installation d'alarme pour 2 000 €,
- 2 tentes intercommunales achetées pour 908 €,
- 1 subvention travaux d'accessibilité d'un commerce pour 840 €,
- 1 subvention pour l'installation d'un système de vidéosurveillance pour 775€,
- 1 subvention travaux de réfection de trottoir pour 100 €.

et 2 651 689 € d'opérations de travaux et acquisitions :

Opérations	2021
362- Voirie et réseaux	698 257 €
320- Patrimoine bâti général	432 196 €
322- Patrimoine culturel	389 072 €
310- Bâtiments scolaires	197 377 €
361- Démolition, réhabilitation du cadre urbain	184 348 €
364- Eclairage public	149 721 €
321- Installations sportives	134 476 €
360- Acquisitions foncières	114 199 €
372- Tourisme et commerce	87 030 €
301- Logiciels, informatique et matériel de bureaux	78 140 €
302- Outillage, matériel d'équipement des services	77 480 €
303- Véhicules, engins	73 914 €
330- Etudes et diagnostics	35 478 €
TOTAL	2 651 689 €

OPERATIONS 2014 - 2021



Exemples de dépenses d'équipement en 2021 :

Opérations	Exemples détaillés
362	Plan voirie enrobé 205 632€ + début travaux aire de camping-car 141 705 €
320	3 quai de l'Arnette 170 707 € + toiture CMA La Lauze 56 518€
322	Eglise Notre Dame restauration équipement campanaire 125 636 €
310	Ecole de la République menuiseries 45 940 € + chaudière école Gravas Meyer 19 997 €
361	Etudes démolition 21, 23 et 25 rue Pont de Caville 79 668 €
321	Eclairage public LED 118 066 €
360	Aires de jeux Labrespy 24 480€
372	Immeuble 15 place GAMBETTA 36 000€
301	5 châlets de Noël 33 301 €
302	Programme annuel de renouvellement du parc informatique 20 384€
302	1 Cynémomètre (radar) 6 439 € + mobilier marché des producteurs 9 996 €
303	3 véhicules type Piaggio essence pour 68 163 €
204	Subventions façades 31 529 €
330	Relevé RADON bâtiment ERP 8 964 €

Les dépenses financières :

395 396 € de remboursement en capital de la dette.

30 182 € correspondant à annulation de TVA (perçue 2 fois en 2021), pour le compte du SIVAT.

23 999 € de remboursement à l'Etablissement Public Foncier du Tarn pour :

- L'achat du dépôt rue Galibert PONS **(14 071 € par an à partir de 2017 et jusqu'en 2026 inclus).**
- L'achat de parcelles aux Garriguetes secteur de la Trille **(1 388 € par an à partir de 2018 jusqu'en 2025 inclus).**
- L'achat d'un immeuble angle 9 place Olombel - 1 rue de Juillet **(8 540 € par an à partir de 2020 jusqu'en 2031 inclus).**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT**LES RECETTES**

<u>RECETTES</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Recettes réelles	3 590 769 €	3 233 095 €	2 153 857 €	2 916 418 €
Subventions	647 494 €	457 201 €	567 100 €	607 074 €
Emprunt	600 600 €	600 000 €	0 €	0 €
Dotations, Fonds divers (FCTVA, TA ...)	488 860 €	531 785 €	435 437 €	461 599 €
Excédent de Fonctionnement capitalisé	1 847 084 €	1 620 499 €	1 132 070 €	1 844 678 €
Dépôts et cautionnement	350 €	0 €	3 190 €	350 €
Opérations sous mandat (Aires couvertes)	6 380 €	23 610 €	16 060 €	2 717 €

Le total des recettes réelles d'équipement s'élève à 2 916 418 € dont 607 074 € de subventions perçues.

Les recettes REELLES d'investissement de l'exercice :

607 074 € de subventions perçues :

Libellé	Réalisé
ETAT - DSIL 2020 - Toiture St Sauveur	179 961,00 €
CACM - Fds Concours Maison de santé	130 000,00 €
CACM - Fds Concours 95 rue de la Resse	51 000,00 €
Amendes de police	47 656,00 €
ETAT - DSIL 2020 - Beffroi Notre Dame	43 337,39 €
Departement - Maison de santé	40 000,00 €
ETAT - DETR 2020 Toiture GS République	35 000,00 €
ETAT - DETR 2020 Tvx ADAP 2020 - 5°T	30 610,00 €
ETAT - DETR 2020 Protection incendie	23 925,00 €
ETAT - DETR 2019 Extension Video-protection	13 465,00 €
Solde transfert voirie lotiss de Nore Ind. PELISSOU	10 000,00 €
AVPM partenariat peintures église St Sauveur	2 120,00 €
TOTAL	607 074,39 €

461 599 € de dotations et Fonds divers (F.C.T.V.A. et Taxe d'Aménagement.)

- 441 889 € de Fonds de Compensation de la T.V.A.
- 19 710 € de Taxe d'aménagement.

OPERATIONS SOUS MANDAT

Les opérations pour compte de tiers d'un montant global de [2 717 €](#) :

En section d'investissement, à la fin de chaque exercice, les dépenses réalisées pour le compte d'un Tiers (article 458 106) doivent être égales aux recettes réalisées à l'encontre de ce même Tiers (article 458 206).

Concrètement, en 2021 il s'agit du paiement des frais d'architecte et des missions de maîtrise d'œuvre de la construction des nouvelles aires couvertes. En effet la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet a donné délégation à la Ville pour ces tâches précises, alors qu'elle a la pleine compétence concernant la gestion et la construction de ces équipements.

Ces dépenses sont remboursées par la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet en vertu des conventions et délibérations en vigueur.

LA DETTE

Les intérêts des emprunts payés au titre de l'exercice 2021 sont de 78 475 €.
 Le capital de la dette remboursé en 2021 est de 395 396 €.

Soit une annuité de **473 871 €**.

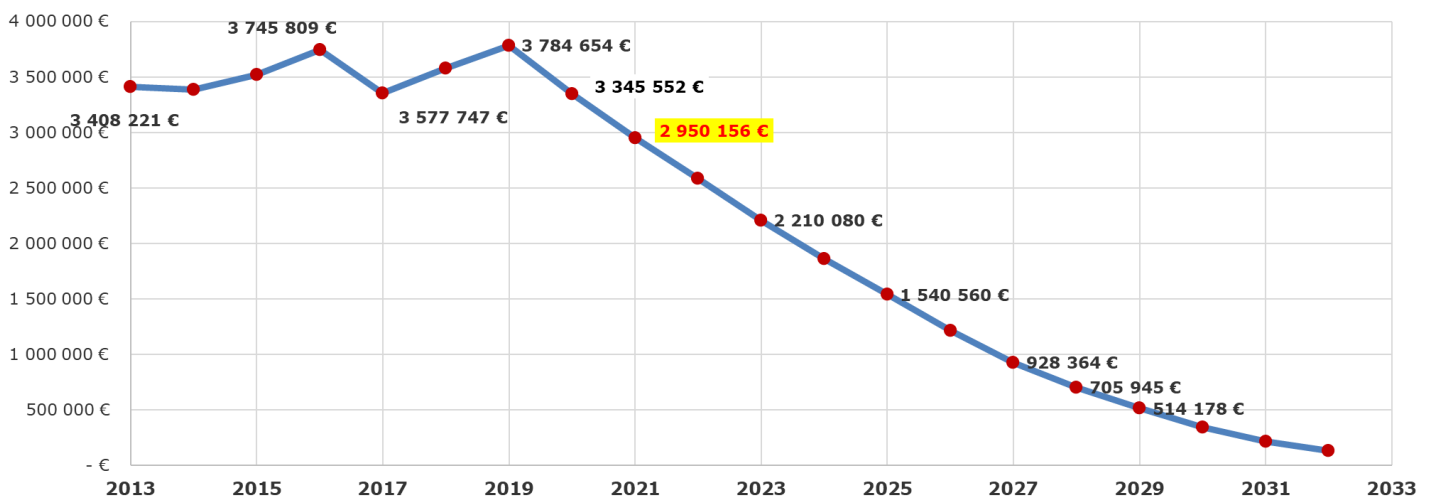
L'endettement moyen par habitant pour les villes de la même strate démographique était de 846 € en 2020 (source DGCL).

A Mazamet l'annuité de la dette 473 871 € représente 45 € par habitant, la moyenne de la strate en 2020 était de 105 € par habitant.

La stabilité du remboursement de l'annuité participe au maintien de l'épargne nette.

Les 12 emprunts en cours, sont tous à taux fixes, la Ville de Mazamet n'a pas contracté d'emprunt toxique.

Avec près de 440 000 € de capital remboursé en 2021 et sans nouvel emprunt, l'encours de dette au 31 décembre 2021 s'élève à 2 950 156 €, soit 282 € par habitant.



Il est précisé que l'état de la dette au 31 décembre 2021, ne tient pas compte de l'emprunt signé en décembre, inscrit au titre des « restes à réaliser » recette, pour un montant de 400 000 €.

LES OPERATIONS D'ORDRE

Les travaux en régie : 12 322 € Transfert des dépenses structurantes de Fonctionnement vers la section d'Investissement (récupération du FCTVA et augmentation de l'actif).

Travaux en régie	Montant
Aménagement Hautpoul (cache containers en pierre etc....)	3 354,54 €
Aménagement réfectoire CTM	2 705,20 €
Aménagements divers Palais des Congrès	2 516,42 €
Aménagement Accueil magasins municipaux CTM	1 781,93 €
Construction boîtes à livres	1 487,61 €
Aménagement Barbecue Gîte de Castaunouze	232,80 €
Aménagement Maison de santé pluridisciplinaire	143,64 €
Aménagement parking de la Resse	100,25 €
TOTAL	12 322,39 €

La dotation aux amortissements pour 474 154 € : Transfert de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement = autofinancement minimum obligatoire.

Les écritures comptables de cessions : 71 038 € moins-values, plus-values, valeur à l'actif et valeur de cessions. Ces écritures permettent d'afficher les plus ou moins-values et de transférer en section d'investissement les recettes des cessions (soit 20 000 € en 2021).

RECETTES = DEPENSES = NEUTRALITÉ

DEPENSES		RECETTES	
Travaux en régie	12 322 €	Dotations aux amortissements	475 154 €
Ecritures de cessions	51 038 €	Ecritures de cessions	71 038 €
	63 360 €		546 192 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		482 831 €	

Ecritures de cessions	71 038 €	Ecritures de cessions	51 038 €
Dotations aux amortissements	475 154 €	Travaux en régie	12 322 €
	546 192 €		63 360 €
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-482 831 €	

DEPENSES	609 552 €	RECETTES	609 552 €
-----------------	------------------	-----------------	------------------

LES RESTES A RÉALISER***EQUILIBRE PARFAIT***

Les restes à réaliser sont des opérations d'équipement pour lesquelles une commande, un marché ou un contrat a été signé au cours de l'exercice. L'exécution est en cours, elle n'est pas achevée et la dépense ou la recette n'a pas pu être finalisée avant le 31 décembre 2021.

Cette procédure permet de rattacher les recettes et les dépenses signées à l'exercice en cours. Elle modifie le résultat (comme si les dépenses et les recettes avaient réellement été exécutées en 2021).

Cela permet de ne pas peser sur l'équilibre de l'exercice suivant (2022).

Reste à réaliser dépenses (RAR)

301	Renouvellement logiciel et matériel informatique	31 352 €
302	Equipement matériel et outillage des services	9 416 €
303	Véhicules	233 242 €
310	Enseignement	51 127 €
320	Equipement et conservation du patrimoine Bâti général	547 503 €
321	Equipement et conservation des installations sportives	23 998 €
322	Equipement et conservation du patrimoine Culturel	87 290 €
330	Etudes	32 246 €
361	Démolitions, réhabilitation du cadre urbain	189 897 €
362	Voirie et réseaux	764 586 €
364	Eclairage Public	5 960 €
372	Tourisme Commerces	141 313 €
204	Subventions d'équipement versées	80 000 €
458	Travaux pour le compte de Tiers (Aires couvertes)	89 466 €

2 287 396 €**Reste à réaliser recettes (RAR)**

1321117	DSIL 2020 - Travaux d'urgence Temple Neuf	12 755 €
134165	DETR 2021 Bâtiments scolaires et CMA	43 792 €
134166	DETR 2021 AD'AP bâtiments culturels (Eglises des Lombards, Notre Dame et St Sauveur)	24 969 €
134167	DETR 2021 signalétique parcours touristique passerelle Hautpoul	14 899 €
134168	DETR 2021 Changement mode de chauffage maison de santé	11 450 €
134169	DETR 2021 Défense Incendie Hameau des Escaunelles	11 140 €
134170	DETR 2021 Modernisation système de chauffage de l'école de Labrespy	13 964 €
458206	Mission aires couverte de Lapeyrouse pour le compte de la CACM	89 466 €
1641	Emprunt RAR	400 000 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	167 981 €
1068	Affectation du résultat	1 496 980 €

2 287 396 €

BILAN DES GRANDES MASSES

BILAN DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2021

<u>FONCTIONNEMENT</u>				Excédent BRUT	Autofinancement	002 Excédent Cumulé BP 2022	
Résultat 2020	+ Recettes 2021	- Dépenses 2021	=	2021	2021		
2 631 783,31 €	+ 10 915 907,39 €	- 9 466 603,08 €	=	4 081 087,62 €	-1 496 980,17 €	= 2 584 107,45 €	
<u>Excédent 2021 :</u>		1 449 304,31 €				Variation excédent -47 675,86 €	
<u>INVESTISSEMENT</u>				Résultat BRUT	Besoin de	001 Résultat d'investissement BP 2022	
Résultat 2020	+ Recettes 2021	- Dépenses 2021	=	2021	Financement 2021		
-91 134,16 €	+ 3 462 609,52 €	- 3 203 494,53 €	=	167 980,83 €	-1 496 980,17 €	+ 167 980,83	
		259 114,99 €					
	Montant des Restes à Réaliser en Dépenses :	2 287 395,76 €					
	Montant des Restes à Réaliser en Recettes :	622 434,76 €					

Compte tenu des dépenses et des recettes réalisées en 2021 (restes à réaliser inclus), l'équilibre de la section d'investissement est obtenu par un autofinancement de **1 496 980 €**. (1 449 304 € issu de l'excédent de fonctionnement 2021 et 47 676 € ponctionnés sur l'excédent cumulé).

L'emprunt initialement prévu à hauteur de 1 500 000 € n'a pas été réalisé sur l'exercice mais rattaché au titre des restes à réaliser.

En effet, au vu des dépenses importantes inscrites en « restes à réaliser » (commandes et marchés signés mais non payés au 31/12/2021 pour 2 287 396 €) un emprunt de 400 000 € a été signé courant décembre 2021, son versement interviendra sur l'exercice 2022 (1^{er} avril 2022).

Après le vote du compte administratif et l'affectation d'une partie de l'excédent brut nécessaire à la couverture du besoin de financement, l'excédent net cumulé d'un montant de 2 584 107 € sera repris au budget primitif 2022 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Conclusion du bilan de l'exercice 2021

Afin d'en améliorer la compréhension il est proposé comme l'an passé une présentation simplifiée de l'évolution des soldes de gestion.

CHAINE DE L'EPARGNE EN €		2018	2019	2020	2021
Produits	+	10 603 994 €	10 635 155 €	10 433 389 €	10 832 547 €
Charges	-	8 448 585 €	8 475 100 €	8 520 572 €	8 835 122 €
EPARGNE BRUTE (P-C)		= 2 155 409 €	2 160 056 €	1 912 817 €	1 997 425 €
Remboursement des emprunts	-	477 863 €	489 754 €	530 798 €	473 871 €
EPARGNE NETTE		= 1 677 546 €	1 670 302 €	1 382 020 €	1 523 555 €
Total des dépenses d'équipement		2 583 397 €	3 286 108 €	3 433 180 €	2 687 841 €
% autofi par l'Epargne Nette		65%	51%	40%	57%

L'épargne nette est égale à la capacité de la Ville à financer des projets d'investissement.

Sans l'explosion de la recette de fonctionnement des droits de mutation d'un montant de 425 725 € soit + 157 069 € par rapport à 2020, l'épargne nette de l'exercice 2021 serait inférieure à celle de 2020 soit 1 367 000 €.

Nous retrouvons ici l'incidence de la perte, en recette de la Dotation de Solidarité Communautaire DSC, (déjà constatée en 2020 soit - 204 804 €) et l'augmentation trop rapide des charges de fonctionnement (+ 3,7%).

Cependant, la situation financière de la Ville reste correcte. En effet l'épargne nette par habitant (146 €) est toujours supérieure à la moyenne de la strate (109 € en 2020).

Nos dépenses d'équipement sont majoritairement financées par notre épargne nette à hauteur de 57%.

Ce résultat prouve que la pérennisation de nos recettes, la maîtrise des charges de fonctionnement et de notre endettement, demeurent vitales pour que la Ville de Mazamet puisse continuer à maintenir sa capacité à investir.

ANNEXE COVID

BILAN DEPENSES RECETTES LIÉES AU COVID - EXERCICE 2021

Objet	T.T.C.
Fournitures diverses (gel, produits d'entretien, gants etc...)	3 141,93 €
Prestations de maintenance nettoyage ventilation PDC	218,40 €
Protection vitrée banque d'accueil Hôtel de Ville	7 104,00 €
TOTAL DES DEPENSES LIEES AU COVID (Fonctionnement et Investissement)	10 464,33 €

Perte de recettes non atténuées par la baisse de dépenses	CA 2021	Perte estimée
Droit de place, marché, terrasses des cafés etc... recette annuelle d'environ 30 000€	19 270,00 €	- 10 000,00 €
TOTAL DES PERTES DE RECETTES		- 10 000,00 €

Perte de recettes atténuées en partie par la baisse de dépenses	CA 2021	Perte estimée
Location du PDC environ 10 000€ par an en moyenne	867,00 €	- 9 000,00 €
TOTAL DES PERTES DE RECETTES ATTÉNUÉES		- 9 000,00 €

Aides aux commerces - Subventions spécifiques période COVID	
Prorogation de 3 mois de l'aide au démarrage (somme étalée sur 2020 et 2021)	1 725,00 €
Aide au redémarrage de 200€ par commerce ayant eu l'obligation de fermer délib du 17/12/2020	200,00 €
TOTAL DES AIDES AUX COMMERCES	1 925,00 €

Recettes - Subvention COVID	Tiers	T.T.C.
		- €
TOTAL DES RECETTES LIÉES AU COVID (Subvention encaissée)		- €

RESTE A CHARGE VILLE DE MAZAMET	31 389,33 €
--	--------------------

**BILAN FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VACCINATION
PALAIS DES CONGRES - EXERCICE 2021**

DEPENSES		T.T.C.
Fournitures d'entretien	Petit matériel	6 894,49 €
Autres install., matériel outill. Techn.	Réfrigérateur vaccins	387,00 €
Fournitures administratives	Ramettes, stylos...	267,60 €
Alimentation	Repas	3 120,26 €
Autres matières et fournitures	Fournitures Mazamet médical	7 204,62 €
Maintenance	Copieur et Wifi	1 968,70 €
Subventions de fonct. Associations, aut.	Revers Subv Periode 6/04 au 1/11/21	74 545,00 €
Frais de personnel municipal mobilisés		53 200,00 €
TOTAL DES DEPENSES LIEES CENTRE DE VACCINATION		147 587,67 €

RECETTES		T.T.C.
Rbst frais - par d'autres organismes	ARS	97 146,14 €
TOTAL DES RECETTES LIEES CENTRE DE VACCINATION		97 146,14 €

RESTE A CHARGE VILLE DE MAZAMET	50 441,53 €
--	--------------------

BILAN FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VACCINATION	
TOTAL DES DEPENSES LIEES CENTRE DE VACCINATION	147 587,67 €
TOTAL DES RECETTES LIEES CENTRE DE VACCINATION	97 146,14 €
RESTE A CHARGE VILLE DE MAZAMET	50 441,53 €

LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

EXERCICE 2021

1/ Le Compte Administratif du Lotissement Secteur Est dit Lotissement de la Clauze.

- 0,44 € HT de dépenses correspondant à un arrondi de TVA.
- Vente du lot 8, tranche 2, de 648 m² vendu à Madame Manon ASSEMAT et Monsieur Jonathan HAVART pour 29 206,44 € HT,
- 6 lots de la 1^{ère} tranche sur 25 lots (d'une superficie de 964m² à 1 496 m²) sont toujours à la vente (19 lots ont été vendus),
- 9 lots de la tranche 2 sont disponibles sur 23 lots (d'une superficie de 797 m² à 1 163m²), (14 lots ont à ce jour été vendus).

LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés de 2007 à 2020		1 823 346,60 €
Travaux payés en 2021 (régul TVA)		0,44 €
Montants cumulés des recettes de 2009 à 2020 (31 lots sur 48 sont vendus)	1 327 748,83 €	
Recettes encaissées en 2021 (cession 1 lot)	29 206,44 €	
TOTAL DES RECETTES ET DEPENSES AU 31/12/2021	1 356 955,27 €	1 823 347,04 €
Résultat (déficit au 31/12/2021)	466 391,77 €	

Reste 15 lots à la vente

2/ Le Compte Administratif du Lotissement Laprade

- Une recette de 16 424 € HT a été enregistrée en 2021, correspondant à un virement, par le Budget Principal, du montant du déficit de ce budget.

LOTISSEMENT LAPRADE	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés de 2016 à 2020		16 424,00 €
Travaux payés en 2021		- €
Montants cumulés des recettes encaissées de 2016 à 2020	- €	
Recettes encaissées en 2021 (prise en charge du déficit par le budget principal)	16 424,00 €	
TOTAL DES RECETTES ET DEPENSES AU 31/12/2021	16 424,00 €	16 424,00 €
Résultat (au 31/12/2021)		- €

Suite aux contraintes de faisabilité apparues depuis le démarrage de ce projet, il ne sera pas mené à son terme. La dissolution de ce budget annexe sera prochainement soumise au vote du Conseil Municipal.